

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BETTLACH Du Mardi 8 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet, le Conseil municipal, dûment convoqué le 30 juin 2025, c'est réunion en session ordinaire, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Mme Anne-Marie BIANCOTTI, le Maire.

ETAIENT PRESENTS :

- Mme Anne-Marie BIANCOTTI, maire
- M. Denis REY, adjoint au maire
- M. Samuel SCHWEITZER, adjoint au maire
- Mme Chantal SCHERRER, conseillère municipale
- Mme Marie-Eve UEBERSCHLAG, conseillère municipale
- M. Michel REY, conseiller municipal
- M. Christophe SCHMITT, conseiller municipal
- M. Stéphane FLOTA, conseiller municipal

ABSENTS EXCUSES et PROCURATIONS :

- M. Gilles SCHOEFFEL, adjoint au maire
- M. Jérémy WINTERHALTER, conseiller municipal (procuration à Michel REY)
- M. Raphael WEILL, conseiller municipal (procuration à Christophe SCHMITT)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Joëlle AUVRAY

Madame le maire ouvre la séance à 19h30, salue les membres présents et constate que le quorum est atteint.

Ordre du Jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 3 juin 2025
3. Ecran Interactif
4. Îlot au croisement du Studerhof
5. Travaux toilettes et mairie
6. Divers

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable en Alsace-Moselle, qui précise que « lors de chacune de ses séances, le conseil municipal désigne son secrétaire ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des conseillers présents ou représentés, désigne Mme Joëlle AUVRAY secrétaire de mairie comme secrétaire de séance.

Délibération Nr 2025-28

2. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 3 juin 2025

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 3 juin 2025 dont une copie a été adressé à l'ensemble des membres, ne soulevant aucune objection, a été adopté à l'unanimité dans la forme et rédaction proposée. Il est ainsi procédé à sa signature.

Délibération Nr 2025-29

3. Ecran interactif

Dans le cadre de la modernisation des outils de travail, et afin d'améliorer les conditions de présentation, de communication et de collaboration lors des réunions municipales, le Conseil Municipal envisage l'acquisition d'un écran interactif.

Madame Litty, représentante de la société Reproland, est intervenue en séance afin de présenter une solution d'écran interactif adaptée aux besoins de la collectivité. Cette solution permettrait notamment de faciliter les échanges lors des réunions, d'améliorer la lisibilité des documents projetés et de renforcer l'efficacité des séances de travail collectives.

Considérant l'intérêt pour la commune de se doter d'un tel outil afin d'améliorer :

- les présentations lors des réunions,
- la communication interne,
- la gestion des projets communaux,
- les formations,
- l'accueil et l'information du public,

Considérant que l'offre de la société Reproland, d'un montant de 5 365 € HT, a été jugée la plus adaptée aux besoins de la collectivité ;

Considérant que les frais de maintenance, d'extension de garantie et de livraison sont en supplément, et que cette offre pourra faire l'objet d'une remise dans le cadre d'un groupement de commande avec d'autres communes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 7 voix pour et 3 abstentions, décide :

- D'approuver l'acquisition d'un écran interactif 65" auprès de la société Reproland pour un montant de 5 365 € HT ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition ;
- D'inscrire cette dépense au budget communal, à l'article 2188.

Délibération Nr 2025-30

4. Îlot au croisement du Studerhof

L'îlot situé au croisement du Studerhof est un aménagement relevant de la compétence de la commune. Toute modification de celui-ci doit être soumise pour validation à la Direction Départementale des Territoires (DDT).

Cet îlot a été refait il y a deux ans à la suite d'un sinistre impliquant un poids lourd. Il est aujourd'hui de nouveau endommagé. La question se pose donc de savoir s'il convient de le modifier ou de conserver sa configuration actuelle.

Les membres du Conseil Municipal soulignent que la sécurité à cette intersection reste problématique. Des détériorations sont souvent causées par des automobilistes qui ne respectent pas le stop ou par des véhicules lourds descendant par la route de Folgensbourg voulant tourner sur la gauche en direction de Hagenthal, ce qui rend le site potentiellement dangereux. À ce titre, les conseillers considèrent qu'un simple marquage au sol ne serait pas suffisant pour sécuriser le carrefour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose de procéder à la **réparation de l'îlot** par les services techniques communaux, sans modification de son aménagement actuel. Le maintien de l'îlot en l'état est privilégié à ce stade.

Délibération Nr 2025-31

5. Travaux toilettes et mairie

Dans une logique d'amélioration continue de l'accueil du public et de la qualité des équipements communaux, la commune projette la réalisation de plusieurs travaux à la mairie :

1. La création de sanitaires sous le préau, à destination des usagers de la salle associative située à proximité, afin de répondre à un besoin réel exprimé par les associations locales et de se conformer aux normes en vigueur (hygiène, accessibilité).
2. Des travaux de rénovation intérieure de la mairie, comprenant :
 - Le remplacement des portes existantes,
 - La mise en œuvre de travaux de peinture dans les espaces concernés,
 - La réfection des sols,
 - L'aménagement d'un placard de rangement.

Un premier devis a été présenté par l'entreprise ILGINBAT, et d'autres devis sont attendus dans les semaines à venir afin de finaliser la consultation d'entreprises dans le respect des procédures.

Considérant que la subvention "Coup de pouce rural", proposée par le Conseil Départemental, peut contribuer de manière significative au financement du projet, et notamment à la création des sanitaires,

La commune prévoit de finaliser les consultations, de monter le dossier en conséquence, et de déposer la demande de subvention à l'automne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- D'approuver la réalisation des travaux suivants :
 - Création de sanitaires sous le préau de la mairie,
 - Travaux de rénovation intérieure comprenant le remplacement des portes, les travaux de peinture, la réfection des sols et l'aménagement d'un placard.
- De prendre acte de la présentation du devis par l'entreprise ILGINBAT et de l'attente de devis complémentaires.
- De prévoir une concrétisation du projet à l'automne, une fois l'ensemble des devis reçus.
- De solliciter la subvention "Coup de pouce rural" à l'automne, pour la partie relative à la création des sanitaires ainsi que pour toute autre part éligible du projet.
- D'autoriser Madame le Maire à lancer les consultations nécessaires.

Délibération Nr 2025-32

6. Points divers

Urbanisme :

Déclarations préalables :

- M. André WINTERHALTER, 25 Rue des Romains (section 5 parcelle 153), pour un ravalement de façade
- M. Rolf GEISMANN, 92 Rue de Bâle (section 6 parcelle 79), pour un abri de jardin
- M. Maxime FREUND, 90 Rue de Bâle (section 6 parcelle 107), pour un abri à bois ouvert
- Mme Bianca DOMB, 27 Rue des Romains (section 5, parcelle 157), pour une piscine.

Permis de construire :

- Mme Bianca DOMB, 27 Rue des Romains (section 5, parcelle 158), pour une pergola.

Elections municipales de mars 2026 : Mme le Maire informe les conseillers qu'elle a signé la pétition initiée par M. le Maire d'Avolsheim qui se propose d'être la personne relais auprès des maires du Bas-Rhin et du Haut-Rhin pour diffuser cette dernière concernant la nouvelle Loi relative aux prochaines élections municipales de mars 2026. En effet cette Loi vise à étendre le mode de scrutin de liste paritaire aux communes de moins de 1000 habitants. Cette Loi va accroître les difficultés à constituer des listes de candidats aux élections municipales dans les villages, elle va fragiliser la démocratie et surtout, elle est un affront pour les femmes, faisant passer en priorité leur genre au dépend de leurs compétences et de leurs motivations.

Déchets verts : M. IVAN, vice-président de la Communauté de commune a pris contact avec la mairie concernant la fermeture prochaine du site des déchets verts de Bettlach. D'après ces dires, cette plate-forme se trouve dans le périmètre d'un captage d'eau et ne respecte de ce ne fait pas le cahier des charges de la DREAL. Mme le Maire et les adjoints présents lors de la réunion demande qu'une réunion d'information soit organisée dans la commune en présence de M. IVAN qui pourra ainsi répondre à toutes les questions des usagers.

D'ici 2026 sur les 44 plates-forme de la Communauté de commune Sundgau, seul 4 resteront ouvertes.

Demande de participation financière RPIC Folgenschbourg-Knoeringue : La directrice du RPIC Folgenschbourg-Knoeringue sollicite de la part de la commune une participation financière pour une classe découverte pour deux enfants qui y sont scolarisés. Comme pour les sollicitations antérieures, la commune ne pourra pas apporter de soutien financier à cette initiative.

Voirie :

- Il a été soulevé le problème des personnes âgées et seules qui ne peuvent plus nettoyer le trottoir devant leur propriété. Une solution devra être trouvée pour les soulager de cette charge.
- Le passage piéton, rue de Folgensbourg devra être repeint par l'ouvrier communal.

Dates à retenir :

- La vente des brioches en faveur de l'APEI aura lieu le 13 septembre 2025
- Le 11 octobre, la commune participera comme les années précédentes au « Jour de la Nuit »

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Madame le Maire déclare la session close et lève la séance à 21H45.

Tableau des signatures

Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de Bettlach de la séance du 8 juin 2025

A Bettlach, le 23 septembre 2025

Le Maire,
Anne-Marie BIANCOTTI



A Bettlach, le 23 septembre 2025

Le Secrétaire de séance,
Joëlle AUVRAY

